

CLUB DES LOISIRS et CULTURE de MONTFERRAT

Section TENNIS : Règlement intérieur et charte de bonne conduite sur le court municipal

- 1.** L'accès au court est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle (carte d'adhérent au club des loisirs).
- 2.** La carte peut être obtenue auprès des responsables du club (se renseigner en mairie ou aux numéros indiqués ci-dessous).
- 3.** Les adeptes du tennis doivent-être équipés de chaussures de sport. La pratique du tennis implique 4 joueurs au maximum sur le court.
- 4.** Les joueurs doivent participer au maintien de la propreté du court et prendre soin du matériel (filet, poteaux de simple...)
- 5.** Chaque joueur qui quitte définitivement le court doit fermer la porte à clé et signaler aux responsables toute anomalie qui serait constatée.
- 6.** Les motos, scooters, vélos, poussettes ou chiens doivent-être laissés obligatoirement à l'extérieur du court
- 7.** Il est interdit de prêter sa clé à une personne non adhérente.
- 8.** Toute activité autre que le tennis est interdite sur le court.
- 9.** Il est interdit de fumer et d'utiliser des bouteilles en verre sur le court
- 10.** Tout enfant de moins de 12 ans doit-être accompagné d'un adulte responsable.
- 11.** Les réservations s'effectuent sur une application dédiée. Sur le site : <https://www.montferrat.fr/index.php/culture-loisirs-sports/sport/reservation-tennis>
- 12.** Le court ne peut pas être réservé plus d'une heure à la fois.
- 13.** Tout créneau horaire non exploité quinze minutes après le début de l'heure est réputé disponible.
- 14.** Lors de la remise de la clé, l'adhérent déposera un chèque de caution de 15 € à l'ordre du « Club des loisirs Montferrat » pour le cas où la clé serait perdue ou non rendue au départ de l'adhérent. En parallèle, cette caution ne sera plus restituée si l'adhérent ne s'est pas acquitté de sa cotisation ANNUELLE. (Année civile).

15. Les usagers acceptent les risques liés à la pratique du tennis et en assument l'entière responsabilité. Ils doivent-être couverts par une assurance dédiée à couvrir ces risques.

Contacts :

Janine Gay au 06 78 10 21 17

Ou

Françoise VARNIER au 06 84 09 22 73